



Résidence Accueil le Séséli



39 Bis Avenue de Cran – 74 000 ANNECY

☎ 06-86-76-74-31

✉ ldany@gaia74.org / fboussalia@gaia74.org

Qu'est-ce qu'une résidence accueil ?

C'EST	CE N'EST PAS
Un logement social accompagné	Un établissement social ou médicosocial
Relevant du code de construction et de l'habitat	
Dédié à des personnes souffrant de troubles psychiques	Un foyer de vie, la restauration n'est pas organisée
Soumis à orientation SIAO puis à une commission SIAO	
Soumis à des conditions de ressources et d'autonomie	Non soumis à une orientation par la CDAPH

La résidence accueil est une modalité de résidence sociale clairement inscrite dans le champ du logement social et relevant du code de la construction et de l'habitation. Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Sa spécificité est de s'assurer en amont d'un accompagnement sanitaire et social, organisé dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions, d'une part, avec le secteur psychiatrique, et d'autre part, avec des services d'accompagnement de type SAVS ou SAMSAH ainsi qu'avec les services de droits communs de la ville ou du Conseil Départemental.

Localisation de la Résidence Accueil le Séséli

La Résidence Accueil le Séséli se situe à 10 min à pied de la Gare d'Annecy et à proximité d'un arrêt de bus. Le réseau de bus de la SIBRA présent sur l'agglomération annécienne facilite les déplacements.

La Résidence se situe également à proximité des services sociaux et médico-sociaux (CMP, PMS de Secteur, CAF, ...), des commerces, ...

Pour se garer : Dans l'impasse du Séséli, trois places peuvent être utilisées ponctuellement. Des places gratuites et payantes se trouvent dans les rues autour de la Résidence.



Description du bâti

Immeuble de 4 étages, sans ascenseur, composé de 20 studios meublés : 8 T1' et 12 T1, équipés d'une kitchenette, d'une salle de bain et de toilette.

Certains studios disposent d'un balcon.

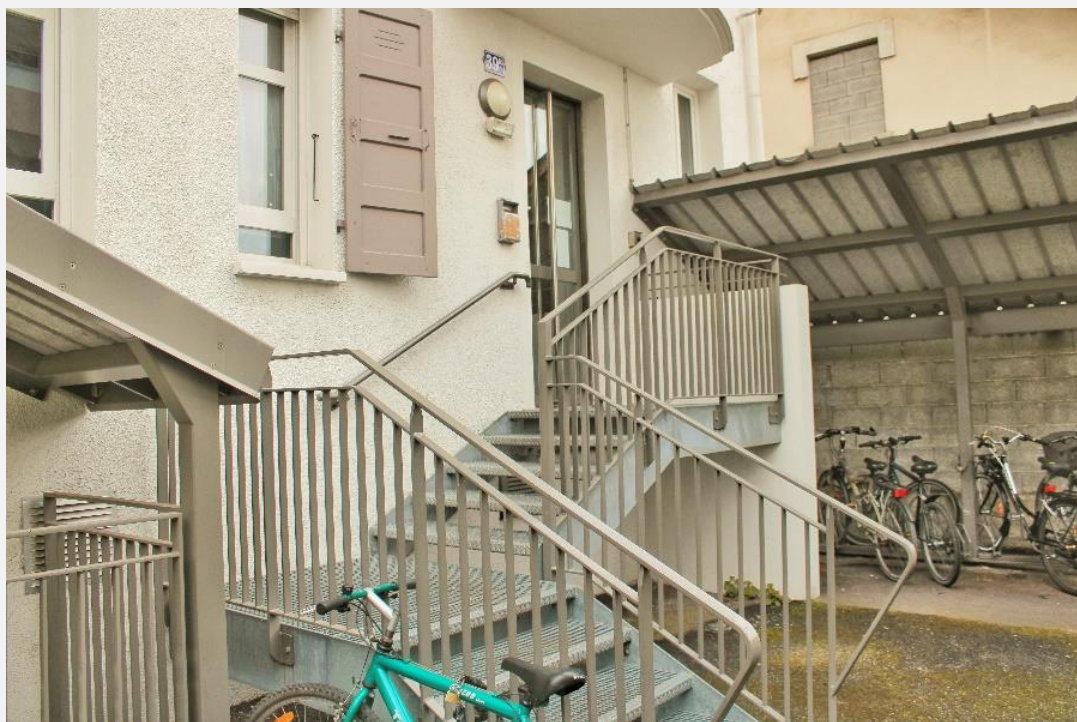
Les contraintes architecturales de la résidence le Séséli

S'agissant d'une réhabilitation d'un ancien hôtel, cette résidence ne prévoit pas d'accès handicapé, ni de studio dédié à des personnes à mobilité réduite. Les logements sont de petites tailles de 15 à 20 m² – et peuvent accueillir une seule personne. Les visites et hébergement de courte durée de personnes extérieures sont autorisées et soumises au règlement de fonctionnement.





Entrée : accès aux studios sécurisé avec vidéos de surveillance



- Les studios

Leur surface varie de 15 à 20m². Ils sont tous différents dans leur aménagement. En revanche, le mobilier à disposition est le même pour tous.

- A disposition dans les studios :

Une banquette BZ, une table et deux chaises, une commode, une armoire, un ensemble de draps et housse d'oreiller, un ensemble de vaisselle et de matériel de cuisine, ...

- Electroménager :

Deux plaques électriques, un réfrigérateur, un four à micro-ondes et une cafetière.

➤ Exemple d'un studio :

- Le coin studio



- Le coin cuisine :



Crédit Photo : F.P

La résidence comporte un sous-sol équipé d'une buanderie, d'un bureau, et de la salle commune équipée d'une cuisine.

Les équipements de la salle collective sont accessibles aux résidents pendant les horaires d'ouverture de la résidence.

Tarifs prévisionnels

Redevances	APL	Différentiel	Prestations annexes	Reste à charge
348 € pour un T1	313 €	35 €	100 €	135 €
463 € pour un T1'	374 €	89 €	100 €	189 €

Ces montants d'APL sont donnés à titre indicatif, les droits seront notifiés individuellement par la CAF. Les prestations annexes intégrées dans la redevance et non prise en compte pour le calcul de l'APL, sont les suivantes : Location du mobilier, badges d'accès, utilisation de la salle collective, suivi social.

Elles seront détaillées ultérieurement et révisables annuellement.

- Les prestations facultatives à la demande du résident facturées séparément sont les suivantes :
 - Lessive (3 €) et sèche-linge (1 €),
 - Une participation aux repas collectifs et aux ateliers peut être demandée.

Les logements sociaux répondent à plusieurs critères, ils sont agréés par l'Etat et financés avec l'apport de fonds publics, PLAI dans ce cas précis.

Ils font l'objet d'une procédure d'attribution contrôlée par l'état, ils ont un loyer plafonné, ils sont grevés d'une procédure d'affectation de longue durée ou illimitée ils accueillent des locataires qui disposent, à leur entrée, de ressources inférieures à un plafond et peuvent bénéficier de l'APL.

Ce sont en règle général des logements meublés dont la gestion locative est plus souple (un mois de préavis au lieu de trois) et permettant aux revenus les plus faibles, de ne pas avoir à investir dans des équipements.

*Prévention des impayés : il est recommandé aux résidents de bénéficier d'une *MASP ou d'une mesure de curatelle et de constituer avant l'entrée en Résidence Accueil une demande *FSL avec l'accompagnement du référent social.*

*MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé : aide à la gestion des ressources et des prestations sociales.

*FSL : Fond Solidarité Logement, demande auprès du Conseil Départemental. Le FSL permet notamment de solliciter une aide pour le dépôt de garantie, le premier mois de loyer et un cautionnement en cas d'impayés.

Compte tenu des difficultés du public accueilli en résidence accueil, une attention particulière sera portée :

- À l'accueil d'un public multigénérationnel, cela suppose une variété des orientations,
- À l'accompagnement mis en œuvre ou à mettre en œuvre.

Le succès d'une bonne intégration dans la cité repose sur les partenariats et le travail collaboratif. Les points de tension de ce type d'habitat sont bien repérés :

- Problématiques budgétaires,
- Problématiques de santé, d'addiction et de vieillissement,
- Difficultés à trouver des relais adaptés.

Conditions d'admission

La demande de logement est à faire parvenir au SIAO. Suite à l'orientation SIAO une commission d'admission étudiera les demandes au regard des critères suivants :

Public ayant des ressources < 60% du plafond HLM,

Personnes souffrant de troubles psychiques en situation d'exclusion ou d'isolement

Personnes suffisamment stabilisées pour respecter des règles de vie semi collectives

Personnes étant autonomes dans son logement et dans les actes de la vie quotidienne

Personnes ayant un étayage social, médico-social en place en amont de son entrée en résidence accueil ou en cours en vue de l'accompagner dans les domaines de la vie quotidienne dont elle a besoin ou à travailler.

Etre autonome en Résidence Accueil ?

Actes de la vie quotidienne :	Accompagnements possibles :
Soins d'hygiène : être en capacité de se laver, de changer ses vêtements,	
Entretenir son lieu de vie et son linge	Ou bénéficier d'une aide à domicile
Faire ses courses, préparer ses repas	Ou bénéficier d'une aide à domicile
Lire son courrier, faire ses démarches administratives	Ou bénéficier d'un suivi par le Pôle Médico- Social de secteur et/ou d'une mesure de protection
Assurer le règlement de sa redevance mensuelle ainsi que ses dépenses mensuelles en général	Ou bénéficier d'une mesure de protection
Disposer d'un suivi médical, savoir prendre des rendez-vous et suivre ses traitements	Ou bénéficier d'un accompagnement médico-social de type SAMSAH/SAVS
Avoir conscience de ses fragilités pour pouvoir bénéficier du suivi le mieux adapté	
Respecter les règles en collectivité et celles du droit commun	
Respecter le règlement intérieur ainsi que le contrat de résidence signés à l'entrée.	

Les travailleurs sociaux de la Résidence Accueil sont bien évidemment présents pour assurer un accompagnement ponctuel. Néanmoins, si les besoins sont importants et quotidiens, les accompagnements nécessaires doivent être mis en place.

Fonctionnement général de la résidence accueil

Deux travailleurs sociaux sont présents sur la Résidence Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 et les mercredis de 8h30 à 12h30.



Nos missions ?

- Accueil, écoute et accompagnement social,
- Organisation d'activités collectives : repas collectifs, atelier cuisine, médiation animale à la SPA, ...
- Maintien d'un lien bienveillant entre les résidents, apport d'une dynamique d'échanges entre les résidents,
- Veiller au bon fonctionnement de la résidence,
- Veiller aux bonnes relations avec le voisinage,
- Relai auprès des partenaires sociaux et médico-sociaux,
- Intervention dans les logements possibles avec l'accord des résidents pour une demande ponctuelle,
- Gestion locative avec la réalisation des redevances mensuelles,
- Accompagnement autour du budget en lien avec les mandataires judiciaires, les assistants sociaux des PMS de secteur, ...
- Organisation des commissions d'entrée des Pensions de Famille et Résidence Accueil du bassin annécien,
- Collaboration avec les autres pensions de famille du département, les partenaires sociaux et médico-sociaux.
- ...

Nous ne nous substituons pas aux référents sociaux et médico-sociaux extérieurs ainsi qu'aux dispositifs de droit commun. Les résidents qui en ont le besoin, doivent bénéficier d'un accompagnement médico-social adapté.

Les résidents restent au cœur de leur projet et se mobilisent pour leur situation.

En dehors de nos horaires de présence, les résidents font appel aux dispositifs de droit commun.

- Une journée type à la Résidence Accueil :

- **Entre 8h30 et 9h30**, un temps de partage et d'échanges autour d'un café est proposé aux résidents. Chacun est libre de venir ou non.

- **Tout au long de la journée :**

Les résidents peuvent venir pour une demande, un accompagnement pour une démarche (médicale, administrative...), pour échanger, pour utiliser la buanderie.

Les travailleurs sociaux assurent une veille sociale pour répondre aux besoins des résidents.

- **Des ateliers ou des sorties ponctuelles sont proposés** (cuisine, musique, ...).

- **Un repas collectif** mensuel est proposé.

- **Un Conseil des Résidents** a lieu tous les trimestres.

Les résidents n'ont pas l'obligation de venir sur le collectif. Il est néanmoins indispensable de maintenir un lien avec chaque résident pour pouvoir identifier les besoins et les attentes de chacun, afin de pouvoir proposer l'accompagnement le plus adapté.

Résidence Accueil le Séséli
39 Bis Avenue de Cran
74 000 ANNECY